



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 15 FÉVRIER 2013

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation des procès verbaux des précédents CTL;
- 2 – Règlement intérieur du CTL;
- 3 – Réorganisation des IFU du SIE LORIENT SUD;
- 4 – Budget 2013;
- 5 – Tableau de bord de veille sociale – 1er semestre 2012;
- 6 – Résidence administrative nationale (RAN);
- 7- Bilan 2012 de la formation professionnelle et plan de formation 2013
- 8 - Questions diverses.

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président a fini par accepter de nous communiquer les propositions du Morbihan dans le cadre de la démarche stratégique. Il a voulu un dispositif allégé et n'a sollicité que les cadres et quelques agents. Seules quelques propositions de simplifications ont été émises. Nous vous rappelons l'objectif de cette démarche : comment travailler autant avec de moins en moins d'agents.

Nous avons également demandé des précisions sur le nouvel entretien professionnel, les réponses apportées par la Direction sont dans le chapitre « questions diverses » en fin de compte rendu.

Concernant les PV des précédents CTL, et suite à notre demande sur la sécurité des transports de fonds, la Direction a enfin rencontré la Poste. Une convention départementale est en cours de signature. Elle formalisera un accueil privilégié des agents en évitant une attente au guichet (seuil fixé 1500 €).

➔ Règlement intérieur du Comité Technique Local

Presque un an et demi après les élections professionnelles de 2011, le règlement intérieur est enfin présenté au CTL pour être soumis au vote.

Les modifications étaient impossibles puisque le règlement n'est pas amendable. Nous avons quand même obtenu que soit envoyé le planning prévisionnel des réunions.

La fin du paritarisme aurait pu être un point positif. La parité administrative ne vote plus mais, dans les faits, décide de mettre en oeuvre les points abordés lors des CTL, quand bien même les élu-e-s auraient voté contre.

Vote :

Contre : CGT, SOLIDAIRES et FO

Abstention : CFDT

➔ Réorganisation des IFU du SIE LORIENT SUD

Après Lorient Nord, c'est le projet de réorganisation de Lorient sud qui est soumis au vote du CTL.

Cette réorganisation est induite par les suppressions d'emplois d'après le chef du pôle gestion fiscale.

On passe de deux à une IFU et les agents seront installés dans un espace contraint puisque le déménagement des services de L'Orientis a pour conséquence la diminution de la surface des bureaux du SIE.

A chaque vague de suppressions d'emplois, on nous impose de nouvelles réorganisations. Nous avons donc

demandé quelles étaient les évolutions possibles: pas de fusion de SIE sur Lorient et Vannes... pour le moment. Cependant, Il y a des réflexions sur l'organisation des services de manière générale.

Le projet de pôle départemental procédures collectives est difficile à mettre en place selon le Directeur.

Nous avons interpellé la direction sur nos craintes concernant la sectorisation des SIE et des SIP. Dans le Morbihan, deux SIE subissent une suppression d'IFU. Dans d'autres départements, ce sont des secteurs d'assiette qui sont supprimés dans les SIP. Nous avons rappelé l'attachement des agents à la sectorisation.

Dans la situation actuelle, complètement dégradée, des SIE, ce ne sont pas les ré-organisations de service qui amélioreront le quotidien des agents. **La question centrale est bien celle de l'emploi.**

Vote:

Contre : CGT et Solidaires

Abstention : CFDT et FO

→ **Budget 2013**

Ce budget est en forte baisse: -25% sur 3 ans

Un plan d'action pour maîtriser les dépenses de fonctionnement a été adopté. Les machines à affranchir sont retirées progressivement des postes pour être centralisées à Vannes. Cela aura pour conséquence une forte augmentation de la charge de travail pour les collègues du courrier.

Les cartes d'achat pour les fournitures sont également en forte baisse.

0 euro pour l'informatique. D'après la Direction, il y a des marges de manœuvre en matière de PC. Il est vrai qu'à chaque suppression d'emploi, un ordinateur se libère ! La Direction Générale a abandonné le principe du remplacement des PC tous les 4 ans. La mise en place de PESV2 nécessite l'utilisation de deux écrans : pour la direction ce n'est pas un problème, nous avons un stock d'écran à redéployer conséquent ! Un financement supplémentaire sera tout de même demandé à la DG.

Comment les services vont ils pouvoir fonctionner alors que l'informatique est indispensable dans nos missions de tous les jours? Quel impact sur les conditions de travail des agents ?

Les travaux concernant les SIE de Lorient font l'objet d'un financement dédié par la Centrale, il n'y a pas de marge de manœuvre locale.

Le changement des ouvrants de l'Hôtel des Finances de LORIENT a été accepté par la Préfecture, l'opération s'étalera sur 4 ans.

→ **Tableau de bord de veille sociale - 1er semestre 2012**

Pour l'examen de la prochaine mesure, la CGT a demandé la présence du médecin de prévention qui est prévue par le règlement intérieur.

Il y encore des points d'alerte sur les écrêtements dans certains services. Rappelons que c'est de la responsabilité des chefs de service de surveiller les horaires de ses agents. S'il y dérive, c'est que le service est certainement surchargé et manque d'effectifs.

Sur le nombre de congés maladie ordinaire, l'impact du jour de carence se fait légèrement ressentir. La prochaine mesure devrait nous montrer les dégâts de cette mesure puisque les premiers prélèvements avaient été effectués à la fin du 1er semestre 2012. La CGT a encore une fois demandé la suppression du jour de carence dont l'argent ne rentre même pas dans les caisses de la Sécu mais diminue de façon marginale la masse salariale de la Direction !

→ **Les résidences d'affectation nationale (RAN)**

Dans le cadre des règles de gestions fusionnées sur les mutations, la direction nous a présenté les RAN du département.

Elles seront calquées sur les résidences de l'ex-DGI et au nombre de 5 :Vannes, Lorient, Auray, Pontivy,

Ploërmel. Chaque RAN est composée de la résidence Mère et de ses trésoreries de rattachement. Le 1er mouvement concerné sera celui des inspecteurs non comptables des 2 filières au 1/9/2013.

La direction mettra en ligne une carte colorée des Ran du département.

➔ **Bilan 2012 de la formation professionnelle et plan de formation 2013**

Le conseil de formation s'est tenu le 18/9/2012.

Les stages Déontologie et Discrimination sont comptabilisés comme des journées de formation ce qui diminue mathématiquement le nombre d'agents qui n'ont pas participé à un stage. Ces formations permettent en fait d'obtenir un « label » pour l'administration.

Vous pouvez formuler vos demandes de stages tout au long de l'année et pas seulement au cours de l'entretien professionnel.

Le stage Initiation aux conditions de vie au travail et les risques professionnels est ouvert à tous, n'hésitez pas à vous y inscrire.

Un stage Open Office est enfin proposé mais la Direction peine à trouver des formateurs.

Vote (sur le plan de formation 2013) :

Abstention : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, FO

➔ **Questions diverses**

○ **Le nouvel entretien professionnel : toujours des interrogations**

Ce point est à l'ordre du jour suite à la demande de la CGT.

Le 13 février dernier, la direction générale communiquait la dernière mouture de l'instruction relative à l'entretien professionnel, les demandes de la CGT n'ont pas été prises en compte. Ainsi, la lecture de cette nouvelle version n'apporte aucun élément de réponse sur la procédure de révision gracieuse. Or, les mécanismes de validation informatisée ne permettent pas de revenir sur le compte rendu une fois celui-ci validé par l'évaluateur (cf pages 69 et 70 de l'instruction). De fait, ce droit de l'agent n'est pas pris en compte, ce qui ne sera pas sans incidences. La CGT a donc rappelé que cette possibilité offerte à tout agent doit être garantie par l'administration. Il ne l'est malheureusement pas dans la dernière instruction.

Dans le Morbihan, le directeur n'avait pas jugé bon de le mettre à l'ordre du jour et de donner la position de la direction sur certains points.

La CGT est donc intervenue sur le sujet.

Nous avons demandé qu'un dispositif d'information complet soit mis en place auprès des agents du département. Seule une information aux chefs de service a été réalisée.

- Au stade du recours hiérarchique, l'instruction prévoit la possibilité de recourir à un tiers, (nature du tiers, droits syndicaux éventuels...)?

Aucune précision n'a pu être apportée par la direction.

Pour la CGT, il est inacceptable qu'un agent puisse se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne (sa mère, un avocat etc...). C'est une remise en cause de la représentativité issue des élections.

- Des réductions d'ancienneté de 3 mois seront-elles accordées ?

Non, c'est une décision nationale... pour 2013.

- Peut-on faire appel sur le tableau synoptique ?

L'appel se fait autant sur le tableau synoptique, les appréciations littérales et l'attribution de mois.

- La procédure est entièrement dématérialisée, est-il prévu une formation ou, à minima, une aide en

ligne pour les agents et les chefs de service ?

Non

- Le recours hiérarchique s'effectue-t-il auprès du chef de service ou de l'autorité hiérarchique ?

Auprès de l'autorité hiérarchique par simple courrier. Nous devrions connaître prochainement la liste des cadres désignés « autorité hiérarchique », ce ne sera pas le chef de service qui traitera ces recours. Si celle-ci venait à siéger lors de la CAPL, elle n'interviendrait pas sur le dossier. Précisons que des réductions pourraient être accordées à ce stade en cas d'erreur manifeste mais « à dose homéopathique ».

Pour la CGT, ce recours hiérarchique est inacceptable en l'état puisqu'il dépossède les CAP de leur rôle.

L'entretien professionnel est une réforme mise en place dans l'urgence par la DG qui remet en cause la place des CAP et la représentativité issue des élections. C'est une attaque contre le statut qui accentue l'individualisation des carrières et qui mène droit vers l'individualisation des rémunérations.

L'entretien n'est toujours pas obligatoire.

BOYCOTTONS ces entretiens professionnels !

- Le dégrèvement de la part intercommunale relative à la taxe foncière 2009 pour la communauté d'agglomération de LORIENT

Cette annulation de taxe donne un surcroît de travail très important aux agents du CDIF et des SIP, la majorité des dégrèvements a pu être prononcée de manière informatique mais il reste encore des milliers de dossiers à traiter « manuellement ». Pour le CDIF de Lorient, il faut traiter ce problème en même temps que la révision des locaux professionnels, c'est ingérable au vu de la situation des effectifs.

- La CFE dans les SIE

Elle pose toujours problème, les agents n'en voient pas le bout. Concernant Lorient, c'est un montant forfaitaire qui va être remboursé. La procédure, là aussi est en partie informatisée, mais il restera énormément de dossiers à traiter dans des services qui n'en peuvent déjà plus !

Vos élus CGT en CTL :

Christophe RISSEL

Stéphane GALLAIS

Anouk LE CLOEREC

Expert : Ludovic GUIBOUD